

La participation des jeunes dans le contexte européen.

Bernard Roudet

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Marly-le-Roi, France).

Pour évoquer la participation des jeunes dans le contexte européen, je procéderai par un exposé en deux parties, chacune examinant une dimension de ce contexte, philosophique tout d'abord, sociologique ensuite.

Dans la première partie, je définirai la notion de participation en la situant dans le contexte de philosophie politique qui prévaut en Europe : la démarche participative s'est en effet construite sur les fondements du projet démocratique porté historiquement par les sociétés européennes.

Dans la seconde partie, je présenterai les caractéristiques de la participation des jeunes dans le contexte sociologique des évolutions à l'œuvre au sein des sociétés européennes, notamment en matière de rapport à la politique et d'engagement dans des groupements volontaires.

I - De quoi parle-t-on lorsque l'on évoque la participation dans les sociétés européennes ?

Avant toute chose, il importe de préciser le lien fort qui unit l'idée de participation à l'idée démocratique : **la participation est en effet inséparable du projet fondateur des démocraties européennes.** Dès 1789, la reconnaissance de la participation politique est présente en France dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, inspirée par la philosophie des Lumières de la seconde moitié du XVIIIe siècle. En mettant en avant la participation des citoyens aux affaires de l'État, la Déclaration des droits de l'homme remplace la souveraineté monarchique par la souveraineté de la Nation. Le pouvoir de l'État est désormais soumis au contrôle de la société. Ce lien entre démocratie et participation sera synthétisé au XIXe siècle par le poète et homme politique français Lamartine dans la formule suivante : « *La démocratie est la participation à droit égal, à titre égal, à la délibération des lois et au gouvernement de la nation* ».

La déclaration de 1789 inspirera largement la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies. L'article 21 de cette déclaration précise : « *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis* ». On trouve dans cette phrase la distinction entre une **démocratie directe**, où le peuple

exerce directement sa souveraineté, et une *démocratie représentative*, où le peuple élit des représentants, auxquelles il faudrait ajouter une *démocratie participative*, où le peuple participe à la concertation et aux décisions. Cet article rappelle plus loin que « *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics* », avant que la déclaration de 1948 mentionne dans l'article suivant que « *Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts* ». C'est ici la participation sociale et la défense d'intérêts collectifs qui est évoquée.

Pour caractériser rapidement la démocratie en tant que régime politique, on peut mentionner trois éléments essentiels de ce régime.

- *Premièrement*, il s'agit d'un régime où la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens et est exercée par eux. **Les citoyens désignent le gouvernement** : celui-ci est issu d'élections libres, ouvertes à tous. Dans ces élections, le principe électoral de la majorité prévaut.
- *Deuxièmement*, les citoyens disposent de droits et de garanties contre les abus de pouvoir éventuels de la puissance publique. On parle alors d'un **État de droit** qui protège les citoyens contre l'arbitraire, par l'existence de textes juridiques et de tribunaux qui les font respecter.
- *Troisièmement*, l'État de droit reconnaît aux citoyens et à tout individu, qu'il soit étranger ou membre d'une minorité, l'exercice de **libertés publiques**, qui constituent un espace d'initiatives individuelles ou collectives.

Ces libertés peuvent être regroupées autour de quatre pôles :

- **les libertés de la personne** : liberté individuelle ; liberté de conscience et de religion ; liberté d'opinion ;
- **les libertés de communication** : liberté de réunion ; liberté de presse, d'information et de communication audiovisuelle ; liberté d'enseignement ;
- **les libertés d'actions collectives** : liberté d'association ; liberté syndicale ; droit de grève ;
- à ces trois libertés publiques peuvent être ajoutées **les libertés économiques** : liberté de propriété ; liberté d'entreprise ; liberté du travail.

Les libertés publiques articulées autour de la personne, de la communication et de l'action collective constituent le socle du projet participatif : liberté d'avoir une opinion et de l'exprimer, liberté de se réunir et de faire circuler des informations, liberté d'adhérer à des groupements et de défendre des intérêts collectifs. **La dimension participative apparaît bien comme centrale dans le fonctionnement du régime politique démocratique.** Légitimées par la souveraineté des citoyens, les démocraties européennes leur attribuent une compétence dans la conduite des affaires publiques. Elles considèrent les citoyens comme des individus autonomes, capables de s'engager pour la reconnaissance d'intérêts collectifs et donc capables d'exercer une influence sur les gouvernants. Tout régime démocratique est participatif.

Dès lors, on peut définir la participation comme une pratique, individuelle ou collective, qui alimente le fonctionnement démocratique et qui se décline selon deux modalités principales : la participation politique et la participation sociale, que je caractériserai successivement :

- *La participation politique, tout d’abord.* Sous sa forme institutionnelle, elle recouvre l’exercice du droit de vote : dans une démocratie représentative, les citoyens élisent leurs représentants. Mais la participation politique peut aussi prendre une dimension davantage protestataire, comme le fait de participer à une manifestation, de signer une pétition, de faire grève ; autant de modalités d’action qui expriment des revendications citoyennes vis-à-vis des gouvernants et de leur conduite des affaires publiques.
- *La participation sociale, ensuite.* Elle recouvre la participation à des groupements volontaires, à des associations qui, au travers d’activités partagées ou par la défense d’intérêts collectifs, contribuent à renforcer le lien social et le sentiment d’appartenance à la société globale. Intercalés entre l’individu et l’État, ces groupements participent à la constitution d’un espace public autour de la définition du bien commun. Les groupements organisés peuvent aussi prendre la forme de dispositifs institutionnels de participation, mis en place par les pouvoirs publics et plus ou moins rattachés aux objectifs d’une démocratie participative (comités de quartier, conseils de jeunes...).

Ce lien fort entre démocratie et participation explique pourquoi les régimes politiques démocratiques posent fréquemment la question des conditions et des modalités d’une telle participation. La participation sociale et politique, et plus largement le sentiment d’appartenance collective, le partage de mêmes valeurs démocratiques, assoient la légitimité des régimes démocratiques.

Dès lors, la sensibilisation des jeunes à la question de la participation devient essentielle. Âge des engagements et des choix, la jeunesse est une période de socialisation, d’apprentissage des valeurs et des responsabilités ; c’est le moment des premières expériences de participation sociale et politique. La teneur de ces expériences peut influencer sur la vie adulte, en matière notamment d’intégration politique et de rapport aux valeurs collectives.

Dans cette perspective, les modalités d’exercice de la participation sociale et politique des jeunes en Europe sont un enjeu de premier ordre. Quelles sont donc les caractéristiques de cette participation juvénile et quelles tendances d’évolution peut-on observer au sein de l’espace européen ?

II – La participation sociale et politique des jeunes dans les sociétés européennes¹.

Dans cette seconde partie, j'examinerai successivement les modalités actuelles de la participation sociale et de la participation politique des jeunes Européens, avant de voir que des tendances générales d'évolutions peuvent se décliner différemment selon les pays ou les groupes de pays.

Si l'on considère dans un premier temps la participation sociale, on constate que la présence des jeunes dans les groupements volontaires n'est pas négligeable. En Europe de l'Ouest (EU15), presque un jeune sur deux appartient à au moins une association (46 %), sans qu'il y ait de différence avec le taux d'appartenance des adultes. Mais cette participation se porte très peu, et certainement de moins en moins, sur des groupements impliquant un engagement militant, défendant des intérêts collectifs. **Les jeunes Européens privilégient les groupements favorisant l'épanouissement individuel, permettant de développer des liens amicaux dans le cadre d'une activité commune** (sportive, de loisirs, culturelle ...). Dès lors, toute question sociale ou politique susceptible de diviser le groupe est mise à distance : la volonté de garder son autonomie dans l'association prend le pas sur un engagement au service d'une idéologie ou d'une cause. Les associations volontaires demeurent une composante essentielle des sociétés démocratiques, mais la participation à ces groupements paraît moins articulée avec des relations sociales ouvertes sur la société globale.

En ce qui concerne la participation politique, il faut souligner tout d'abord que l'attitude abstentionniste, lors des élections, a augmenté dans les pays d'Europe occidentale **depuis la fin des années 1980 ; cette abstention est plus fréquente chez les jeunes.** Alors que les générations anciennes allaient voter par devoir civique, sans forcément s'intéresser à la politique, les nouvelles générations pratiquent le vote de façon intermittente, comme un droit que l'on exerce ou non en fonction des enjeux ressentis d'une élection. **Par contre, les jeunes participent plus précocement et en plus grand nombre à des actes protestataires, comme signer une pétition ou manifester.** Cette montée de la participation protestataire correspond à une évolution de la culture démocratique des pays européens, privilégiant un rapport émotionnel à l'événement, un engagement fort mais limité dans le temps.

Il faut ainsi remarquer que les jeunes générations se sont particulièrement mobilisées dans les phases de transition entre des régimes autoritaires et des régimes démocratiques. Dans l'Europe centrale et orientale de la fin des années 1980, au moment de la chute du communisme, comme dans l'Espagne des années 1970, lors de la disparition du

¹ Seront principalement utilisés dans cette partie les résultats relatifs aux 18-29 ans des trois enquêtes sur les valeurs des Européens, réalisées à 9 ans d'intervalle depuis 1981 et permettant de saisir des évolutions dans le temps comme des différences dans l'espace : Olivier Galland et Bernard Roudet (dir.), *Les jeunes Européens et leurs valeurs*, Paris, La Découverte-INJEP, 2005.

régime du général Franco, le passage vers une société démocratique entraîna un temps un regain de la participation politique des jeunes. Plus récemment, les sociétés d'Europe orientale ont vu l'engagement des étudiants dans des actions de protestation, en Serbie entre 1996 et 2000, en Bulgarie en 1997, en Ukraine en 2004, autant de pays où la situation politique n'était pas stabilisée et où les jeunes ont joué, à un moment donné, un rôle moteur dans les mouvements sociaux et politiques. En France, la menace qu'a fait peser l'extrême droite dans le jeu politique a pu entraîner en 2002 une mobilisation ponctuelle, tant protestataire qu'électorale, des lycéens et des étudiants.

Ces tendances d'évolution, en matière de participation sociale et politique, laissent toutefois apparaître des différences régionales, notamment entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, ou encore entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale et orientale. **Les attitudes civiques sont en effet ancrées dans les histoires et dans les cultures nationales. Au sein de l'Europe des Quinze, les données disponibles mettent ainsi en évidence les contrastes entre une jeunesse méditerranéenne et une jeunesse nordique,** opposant le poids culturel du catholicisme au Sud à l'influence des protestantismes au Nord, révélant aussi des différences de développement économique et d'organisations institutionnelles, notamment en ce qui concerne les rôles attribués à l'État providence.

Les jeunes du nord de l'Europe (Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne) restent nettement plus politisés et moins abstentionnistes que ceux du sud (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, France). Si la participation protestataire a augmenté en vingt ans dans les pays d'Europe occidentale, sa progression a été plus forte dans certains pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce). En Europe centrale et orientale, les actions protestataires sont nettement moins fréquentes et la participation associative plus faible (33 % des jeunes). Les pays d'Europe du Nord, ainsi que les Pays-Bas (mais pas la Grande-Bretagne), se caractérisent ainsi par le maintien d'une forte culture civique et d'un vif sentiment d'appartenance collective qui n'a pas son équivalent dans les pays d'Europe du Sud, ni dans les pays d'Europe centrale et orientale. Ces derniers paraissent s'en remettre davantage aux pouvoirs publics pour prendre en charge les besoins collectifs.

Au sein des sociétés scandinaves et néerlandaises, au contraire, la culture de la participation sociale et de l'organisation à la base est très présente. Les jeunes y déclarent plus souvent une confiance spontanée dans les autres, ont davantage confiance dans les institutions de leur pays et participent fortement à la vie associative. On trouve ainsi en Europe du Nord des taux records d'appartenance pour les 18-29 ans : 91 % appartiennent à au moins une association en Suède, 90 % aux Pays-Bas, 77 % au Danemark et en Finlande. Globalement les pays d'Europe du Sud ou de l'Est ont des taux bien moindres : 37 % des jeunes adhèrent à une association en Espagne ou en France, 24 % au Portugal, 25 % en Roumanie, 26 % en Pologne.

Si plusieurs configurations coexistent en Europe en matière de sens civique, de sentiment d'appartenance collective, les tendances d'évolution apparaissent néanmoins similaires. Au-delà de la spécificité des ensembles nationaux, les formes de participation sociale et politique sont comparables : elles sont caractérisées par une implication plus distanciée dans les groupements, par un investissement ponctuel sur des objectifs délimités, visant une efficacité immédiate, par la prédominance accordée à l'épanouissement individuel et à la sociabilité amicale sur des engagements au service d'une cause ou d'un intérêt collectif. **Ces formes de participation témoignent de nouvelles modalités d'inscription des jeunes dans l'espace public.** L'implication sociale et politique des jeunes Européens se recompose selon des modalités moins institutionnelles et plus individuelles. Leur identité sociale se construit moins sur des positionnements politiques et idéologiques et devient davantage une question de choix personnels, à travers des parcours fragmentés et des expériences diversifiées. Facilement critiques à l'égard des responsables politiques, les jeunes maîtrisent sans doute mieux les grands enjeux sociaux. Si la politique évoque chez eux l'image négative des partis et des logiques de pouvoir, elle peut avoir une connotation davantage positive lorsqu'elle concerne les aspects concrets de leur vie quotidienne ou les problèmes liés à la vie en société.

*
* *

Face à ces évolutions, on pourrait se demander quelles sont les actions et les politiques publiques à mettre en œuvre pour renforcer la participation des jeunes et consolider le fonctionnement démocratique ? C'est peut-être en expérimentant au quotidien la participation que les jeunes auront davantage le sentiment de son efficacité. Dans des sociétés confrontées à une prise de distance des jeunes vis-à-vis de la politique, ainsi qu'à de nouvelles formes d'engagements, la mise en œuvre d'actions participatives, procédant d'une citoyenneté active, peut contribuer à conforter une régulation démocratique de ces sociétés. L'engagement juvénile, par son caractère ponctuel, concret et pragmatique, trouverait matière à s'y déployer dans des domaines culturels ou sociaux, en complément du champ politique conventionnel sur lequel ces actions peuvent ouvrir et qu'elles sont susceptibles de renouveler.